

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
VIAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2023-03-23-2c

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 23 MARS

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Carl COIGNARD, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Jean-Luc LENOIR, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.

Procurations :

Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE.

Absent excusé :

Elie SOTOMAYOR.

Objet : Compte Administratif 2022 du budget principal de la Commune.

Le Compte Administratif retrace les réalisations budgétaires de l'année. Il doit être approuvé en tout point conforme au Compte de Gestion du comptable public.

Pour l'exercice 2022, elles s'élèvent :

- En section de fonctionnement à 10 599 207.47 € en dépenses et à 11 426 369.62 € en recettes ;
- En section d'investissement à 4 757 836.73 € en dépenses et à 5 174 662.00 € en recettes ;

Le Compte Administratif laisse ainsi apparaître un excédent de fonctionnement de 827 162.15 € et un excédent d'investissement de 416 825.27 €.

A ces résultats, les reports de l'exercice 2021 ont été repris pour un excédent de 2 376 833.78 € en section de fonctionnement et un déficit de 1 344 261.00 € en section d'investissement.

L'excédent net de clôture s'élève donc à 3 203 995.93 € en section de fonctionnement et le déficit net de clôture à 927 435.73 € en section d'investissement.

En l'absence de Monsieur le Maire, sous la Présidence de Monsieur Bernard SAUCEROTTE, 1^{er} Adjoint, il est donc demandé au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif 2022 du budget principal de la commune.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition du compte administratif 2022 du budget principal de la commune établi par Monsieur le Maire,

CONSIDERANT les inscriptions et réalisations budgétaires de l'exercice 2022,

VU la Commission Finances du 16 mars 2023,

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à la majorité (21 Pour / 6 Abstentions / 2 Absents)

VOTE le compte administratif 2022 du budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

A blue circular stamp of the Municipality of Vias (Hérault) is partially obscured by a large, stylized blue ink signature.

Maître Jordan DARTIER
Maire de VIAS

A blue circular stamp of the Municipality of Vias (Hérault) is partially obscured by a large, stylized blue ink signature.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : **28 MARS 2023**
Publié le :